

Compte-rendu conseil municipal du 04 Octobre 2010

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs SALLIOU P. (Maire) - LE FOLL M. - DEREAT JY. DURAND A. ó FREMONT L. - HENRY B. ó THOMAS D. (Adjoints) - ANGER M.- BOULANGE F. CREEL G. - GUENNIC MT. - JACOB JL.- JONET S. - LE VEZOUET JP. - MABIN B. - MORICE Y. ó RINFRAY B.

ABSENTS EXCUSES :

M. LE BAIL J. qui donne pouvoir à M. HENRY B.

M. LE GUILLOU G. qui donne pouvoir à M. DEREAT JY.

.

ABSENTS :

Mlle MARTIN E.

M. MORISSEAU M.

M. Loïc FREMONT a été nommé secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance de conseil, M. Aimé DAGORN, Président de Guingamp Communauté et M. Jean-Marc LUCAS, Directeur de Guingamp Communauté présentent le projet de mutualisation communautaire. M. LUCAS indique que le projet a démarré à l'automne 2008. L'étude a été confiée au cabinet Ernst et Young. Cette démarche a été entérinée par délibération le 01 juillet 2010. Ce projet comprend plusieurs domaines de compétences : voirie et réseaux de télécommunication, tourisme, ressources humaines, moyens informatiques, équipements sportifs, enseignement et recherche universitaire, politique culturelle, habitat et cadre de vie, politique enfance jeunesse, aménagement de l'espace, développement économique. M. Pierre SALLIOU déclare que ce projet s'inscrit dans un début de cheminement.

M. Pierre SALLIOU remercie Messieurs DAGORN et LUCAS pour leur exposé.

M. Pierre SALLIOU demande d'avoir une pensée pour M. Loïc FREMONT, suite au décès de sa belle-mère. M. Loïc FREMONT remercie l'ensemble du conseil pour les marques de sympathie témoignées lors de ce deuil.

I Contrat groupe d'assurance statutaire 2011-2015 ó adhésion

M. Marcel LE FOLL informe que le conseil municipal par délibération du 23 novembre 2009 avait donné mandat au maire pour souscrire auprès du Centre de Gestion des Côtes d'Armor un nouveau contrat groupe d'assurances pour couvrir l'ensemble des risques statutaires du personnel. Le Centre de Gestion a attribué ce marché à DEXIA SOFCAP ó BTP PRO ERP. Ainsi, pour les agents titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL, la cotisation s'élèvera à 5.48 %. Actuellement, elle s'élève à 5.14 %. La franchise actuellement de 15 jours passera à 10 jours. Pour les agents titulaires, stagiaires et non titulaires affiliés à l'ARCANTEC, la cotisation s'élèvera à 1.25 %. Auparavant, elle s'élevait à 1.45 %. La franchise sera supprimée.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette nouvelle proposition et autorise le maire à signer le contrat.

II Evaluation des risques ó document unique

M. Marcel LE FOLL explique qu'il est nécessaire d'établir un document unique concernant le Fond National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. M. SALLIOU précise qu'on applique aux collectivités ce qui se fait dans le privé. A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL, à signer le contrat de subvention avec le Fonds National de Prévention de la CNRACL.

III Commune de PABU/ADAPEI ó Convention de mise à disposition d'un terrain

M. Pierre SALLIOU informe qu'il est nécessaire de signer une convention avec l'ADAPEI, actuel propriétaire d'un terrain situé au Rucaër et qui est utilisé comme dépôt de déchets verts. Cette décharge est très fréquentée par l'ensemble des Pabuais.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention.

IV Fondation du Patrimoine ó Adhésion 2010

M. Loïc FREMONT explique que la commune a fait appel à la Fondation du Patrimoine pour la restauration de l'église et de son mobilier d'art. Il propose de verser à nouveau pour 2010 la somme de 100 ¤.

A l'unanimité, le conseil approuve le versement de cette somme.

V Eclairage public ó remplacement de 2 foyers

M. Marcel LE FOLL explique que 2 lampadaires situés près du boulodrome ont été vandalisés. Actuellement, une enquête de gendarmerie est en cours pour identifier les auteurs. Le coût des réparations s'élève à 1 950 ¤ TTC. La participation de la commune s'élèvera à 60 % du coût TTC des travaux, soit 1 170 ¤.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le maire à signer l'accord avec le SDE pour le remplacement des 2 foyers endommagés.

VI Admissions en non valeur

M. Marcel LE FOLL informe que le Percepteur n'a pu recouvrer une somme de 180.77 ¤, correspondant à des sommes impayées entre 2006 et 2009.

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'émettre ces titres en non valeur.

VII Questions diverses

Concours des maisons fleuries

Mme Martine ANGER explique que la remise des prix du concours des maisons fleuries aura lieu le 6 novembre prochain. 16 candidats ont concouru. Un prix de 55 € sera attribué aux premiers lauréats, 45 € aux seconds, et 30 € pour les autres candidats. Ainsi, la somme de 610 € doit être provisionnée. Le classement s'effectue en 3 catégories : façades fleuries, jardins de 0 à 1000 m², et jardins de plus de 1000 m².

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le versement de cette somme aux lauréats.

Cadeau départ à la retraite de Mme LE FEVRE

M. Pierre SALLIOU explique que lors du départ à la retraite de Mme LE FEVRE, le personnel en activité et en retraite, le Club des Ajoncs d'Or ont offert une participation à un séjour de thalasso à Carnac. Il propose que la commune participe également à ce cadeau. A l'unanimité, le conseil municipal donne son accord.

Pose de défibrillateurs

M. Bernard HENRY explique que la commune a fait l'acquisition de 2 défibrillateurs. Un a été installé aux vestiaires du Croissant. M. Bernard HENRY demande l'avis du conseil pour l'installation du second :

- soit à l'intérieur de la billetterie à l'entrée de la salle polyvalente,
- soit à l'extérieur au niveau du porche situé près de la cantine

M. Bernard HENRY évoque le risque de vandalisme, si le défibrillateur est installé à l'extérieur.

Après un large débat, a lieu un vote à mains levées, 8 voix pour l'installation à l'intérieur de la billetterie, 9 voix pour l'installation à l'extérieur.

VIII Guingamp Communauté ó Etude mutualisation ó Avis du conseil

M. Pierre SALLIOU explique que suite à une délibération du conseil communautaire du 01 juillet 2010, à la réunion du 28 août dernier à Guingamp Communauté, où un élu de chaque commune était représenté, une grille de synthèse a été établie, il est nécessaire que chaque conseil municipal émette un avis.

Parmi les principaux points évoqués, pour la voirie et réseaux de télécommunication, le conseil émet un avis défavorable en ce qui concerne le partage des moyens existants en personnel pour expertises techniques.

Pour la compétence tourisme, le conseil municipal émet un avis favorable **à condition que l'office de tourisme reste une structure associative.**

Pour les ressources humaines, le conseil émet un avis défavorable pour la gestion unifiée de services Ressources Humaines avec transfert des personnels et mise à disposition vers les communes pour l'exercice de compétences demeurant communales.

En ce qui concerne la politique culturelle, le conseil municipal s'abstient pour le transfert de toute la gestion des bibliothèques à Guingamp Communauté. Mme Béatrice MABIN déclare qu'il serait dommage de regrouper toutes les bibliothèques, car elle apprécie particulièrement l'accueil à PABU et la proximité. Le conseil municipal s'abstient également pour la mise à disposition des salles culturelles à Guingamp Communauté qui en assumerait tout leur fonctionnement et gestion.

Pour la politique Enfance Jeunesse, le conseil municipal émet également un avis défavorable pour la mise en cohérence des activités proposées par les CLSH et les ALSH.

Quant à l'aménagement de l'espace, le conseil municipal apporte la précision suivante : « Exercice du droit de préemption urbain sur délégation des communes **ponctuel et au cas par cas.** »

Pour le développement économique, le conseil municipal émet un avis favorable en émettant la précision suivante : « extension intérêt communautaire compétence : construction/gestion immobilier d'entreprises **hors zones d'activités** »

M. Loïc FREMONT précise le rôle de la Communauté de Communes : « ce sont nous les élus qui en somment les principaux acteurs, et ce sont nous les élus qui prenons les décisions au sein des commissions ».

IX Informations

M. Marcel LE FOLL fait part que les travaux de la Poterie débutent lundi 11 octobre. Il ajoute que certains riverains sont mécontents par rapport au manque de stationnement.

Mme Annick DURAND informe que suite aux pluies abondantes de ces derniers jours, il y a une invasion de rats dans certains quartiers.

M. Jean-Yves DEREAT fait part que dans le cadre du chantier de l'École du Croissant, de l'amiante a été trouvée au niveau de la garderie, des sanitaires.

M. Loïc FREMONT informe que pour le terrain de camping, 2 acheteurs potentiels se sont présentés. Finalement, un des candidats potentiels s'est désisté, car une partie du camping se trouve en zone inondable. M. Loïc FREMONT déclare que d'ici fin octobre, la DDTM va préciser à Guingamp Communauté les contraintes d'installation. M. Pierre SALLIOU ajoute qu'il est souhaitable de trouver une solution.